

ville de pully

Commission de gestion
Rapport sur l'exercice 2014

Table des matières

1. Rapport de la Commission	4
1.1. Composition de la Commission	4
1.2. Travaux de la Commission	5
1.3. Conclusion	5
1.4. Vœux	6
1.4.1. Vœu 1 - DAGFAC - Création comité de gestion de crise	6
1.4.2. Vœu 2 - DAGFAC - Demandes aux chefs de service	6
1.4.3. Vœu 3 - DAGFAC - Définition d'un plan de communication	6
1.4.4. Vœu 4 - DAGFAC - Locaux du personnel au cimetière	6
1.4.5. Vœu 5 - DJAS - Processus d'accompagnement de la nouvelle directrice de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse	6
1.4.6. Vœu 6 - DTSI - Désengorgement de l'accès à la déchetterie intercommunale de la Perraudettaz	6
1.4.7. Vœu 7 - DTSI - Obtention du label « cité de l'énergie »	6
1.4.8. Vœu 8 - DTSI - Réduction des pertes annuelles en eau de boisson	7
1.4.9. Vœu 9 - DTSI - Sources de Montpreveyres	7
1.4.10. Vœu 10 - DTSI - Réalisation des projets de développement	7
1.4.11. Vœu 11 - DUESP - Coordination des chantiers	7
2. Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)	8
2.1. Introduction	8
2.2. Stagiaires :	8
2.3. Succession	10
2.4. Respect de la loi sur le travail : (RH)	10
2.5. Service de la communication	11
2.6. Informatique	12
2.7. Suivi des vœux 2013	13
2.8. Préavis terminés en 2014	13
3. Domaines, gérances et sports (DDGS)	14
3.1. Introduction	14
3.2. Port de Pully	14
3.3. Logements de la commune	15
3.4. <i>Logements sociaux</i>	15
3.5. Cimetière	15
3.6. Centre sportif de la Rochettaz	15
3.6.1. Restaurant du Tennis club	15
3.7. Stands de tir	16
3.8. Préavis clos en 2014	16

3.9.	Préavis ouverts	16
3.10.	Remerciements	16
4.	Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)	17
4.1.	Les pôles de compétence et de responsabilité de la DJAS	17
4.2.	Méthodologie de l'analyse de la Commission de gestion	17
4.3.	Réponse au vœu exprimé par la sous-commission en 2013	17
4.4.	Projet 'Quartiers solidaires Pully-Nord'	18
4.5.	Remplacement de la directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Mme Lambert	21
4.6.	Analyse des besoins socio-culturels de Pully	21
5.	Travaux et Services Industriels (DTSI)	23
5.1.	Déchetterie de la Perraudettaz	23
5.2.	Suivi de l'introduction de la taxe sur les déchets	25
5.3.	Examen des fonds de régulation de la DTSI	26
5.4.	Cité de l'énergie	27
5.4.1.	Rappel	27
5.4.2.	Où en est Pully ?	27
5.5.	Sources de Montpreveyres (Préavis 7-2006)	29
5.6.	Réseau d'eau potable	30
5.7.	Visite du Collège des Alpes	30
5.8.	Collaboration des services techniques de Pully, Paudex, Belmont et de Lausanne	31
5.9.	STEP	31
5.10.	Préavis fermés	32
5.11.	Préavis ouverts	32
5.12.	Bus à haut niveau de service (BHNS)	34
5.13.	Conclusions	34
6.	Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP)	35
6.1.	Permis de construire et dérogations	35
6.2.	Procédures de recours 2014	35
6.3.	Préavis bouclés en 2014	38
6.4.	Préavis en cours en 2014	38
6.5.	Visite du chantier de la Gare de Pully (Préavis no 02-2013)	39
6.5.1.	Introduction	39
6.5.2.	Visite du 12.03.2015	39

1. Rapport de la Commission

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2014.

Chaque sous-commission a pu examiner la gestion d'un dicastère tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux lors de séances plénières.

1.1. Composition de la Commission

Président :	Jean-Marc Chevallaz
Secrétaire :	Jean-Marc Chevallaz
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles :	Valérie Anglard Annie Mumenthaler Daniel Bolens Michel Godart
Direction des domaines, gérances et sports :	Léna Lio Frank Ducret (jusqu'au 24.09.2014) François Khosrov (depuis le 24.09.2014) Jean Dutruit (jusqu'au 29.04.2015) Steve Monnard (depuis 29.04.2015)
Direction de la jeunesse et des affaires sociales :	Mathias Fernandez Pierre-William Loup Gérard Mieli
Direction des travaux et des services industriels :	Richard Golay Steve Marion Jean-Marie Marlétaz
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique :	Valérie Bory-Beaud Katuska Stekel Diviani Michel Aguet Yannick Rochat (jusqu'au 4.06.2014) Dimitri Simos (depuis le 4.06.2014)
Déléguée à la Commission des finances :	Annie Mumenthaler
Délégué à la Commission d'urbanisme :	Michel Aguet
Délégué de la Commission des finances	Gérald Cuche
Délégué de la Commission d'urbanisme :	Roland du Bois

1.2. Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à six reprises en séance plénière :

27 août 2014	Organisation générale de la commission, formation des sous-commissions, choix des axes et sujets à traiter
15 octobre 2014	Point de situation des travaux des sous-commissions
12 novembre 2014	Point de situation des travaux des sous-commissions
18 février 2015	Acceptation des rapports des sous-commissions et validation des vœux
18 mars 2015	Acceptation des rapports des sous-commissions et validation des vœux
22 avril 2015	Validation des vœux
20 mai 2015	Discussion des réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission avec M. le Syndic Gil Reichen

1.3. Conclusion

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2014 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

Pully, le 1er juin 2015

Pour la Commission de gestion, le président, Jean-Marc Chevallaz

1.4. Vœux

1.4.1. Vœu 1 - DAGFAC - Création comité de gestion de crise

La commission de gestion émet le vœu que soit créé un comité de gestion de crise sous la responsabilité de la Municipalité et composé de personnes dont les responsabilités et les compétences techniques seront indispensables en cas de crise. La Municipalité veillera à rédiger et mettre en place un plan de gestion de crise.

1.4.2. Vœu 2 - DAGFAC - Demandes aux chefs de service

La commission de gestion émet le vœu que pour le bon déroulement de ses travaux, elle puisse adresser des demandes aux chefs de service avec copie aux Municipaux.

1.4.3. Vœu 3 - DAGFAC - Définition d'un plan de communication

La commission de gestion émet le vœu que la Municipalité définisse un plan de communication avec des objectifs clairs et ciblés afin de pouvoir évaluer l'efficacité et prendre finalement les mesures correctives nécessaires conformément à la stratégie définie.

1.4.4. Vœu 4 - DAGFAC - Locaux du personnel au cimetière

La commission de gestion émet le vœu que des travaux soient entrepris au cimetière afin que les locaux du personnel soient séparés entre hommes et femmes conformément à l'Ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (Hygiène, OLT 3).

1.4.5. Vœu 5 - DJAS - Processus d'accompagnement de la nouvelle directrice de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse

La commission de gestion émet le vœu que, conformément à la délégation de compétences dans la gestion du personnel entre la Fondation de l'Enfance et la Jeunesse et la Ville de Pully, la Municipalité coordonne la mise en place d'un processus d'accompagnement de la nouvelle directrice afin que la transition puisse se faire de manière optimale.

1.4.6. Vœu 6 - DTSI - Désengorgement de l'accès à la déchetterie intercommunale de la Perraudettaz

La commission de gestion émet le vœu que la DTSI trouve rapidement la manière la plus adéquate permettant de désengorger l'accès à la déchetterie intercommunale de la Perraudettaz, comme par exemple en donnant accès à la déchetterie de Savigny à La Clairie-aux-Moines.

1.4.7. Vœu 7 - DTSI - Obtention du label « cité de l'énergie »

La commission de gestion émet le vœu qu'un calendrier précis, comportant un rétro-planning réaliste et une évaluation des ressources nécessaires, soit établi pour que le label « cité de l'énergie » soit bien obtenu dans le délai maximum de 5 ans soit au plus tard en 2020.

1.4.8. Vœu 8 - DTSI - Réduction des pertes annuelles en eau de boisson

La commission de gestion émet le vœu que la DTSI prennent des mesures efficaces afin de réduire rapidement les pertes annuelles (15%) en eau de boisson, récurrentes depuis de nombreuses années.

1.4.9. Vœu 9 - DTSI - Sources de Montpreveyres

La commission de gestion émet le vœu que le dossier des sources de Montpreveyres soit traité avec célérité et ceci dans le respect des décisions prises par le conseil communal en 2006.

1.4.10. Vœu 10 - DTSI - Réalisation des projets de développement

La commission de gestion émet le vœu que la Municipalité établisse un rapport explicatif sur les moyens qui seront mis en œuvre pour identifier et éliminer les goulets d'étranglement qui empêchent ou empêcheraient de réaliser l'ensemble des projets de développement prévus dans les prochaines années.

1.4.11. Vœu 11 - DUESP - Coordination des chantiers

Constatant que la rénovation de la passerelle Verdaine figurant dans le Préavis 04-2015 aurait pu être effectuée simultanément à la requalification des espaces publics du secteur gare du Préavis 02-2013, la commission de gestion souhaite qu'à l'avenir, la direction de l'urbanisme et de l'environnement coordonne mieux ses chantiers avec ceux de la direction des travaux et des services industriels.

2. Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)

La sous-commission était composée de Mmes Valérie Anglard, Annie Mumenthaler et MM. Daniel Bolens, Michel Godart, M. Jean-Marc Chevallaz (invité pour la partie informatique).

2.1. Introduction

Durant l'année 2014, la sous-commission « Administration générale, finances et affaires culturelles » a approché le suivi des vœux émis en 2013. La sous commission a voulu cette année appréhender :

- a) Stagiaires
- b) Successions
- c) Respect de la loi sur le travail : (RH)
- d) Service de la communication
- e) Informatique

Pour ce faire la sous-commission a travaillé en collaboration avec Monsieur le Syndic Gil Reichen, Messieurs C. Chuard, M. Pittet, Ph. Steiner et Mesdames N. Lude, C. Schwander. Après parfois une certaine insistance, nous avons obtenu les réponses aux questions posées.

La sous-commission s'est réunie aux dates suivantes :

- 19 septembre 2014 ;
- 10 novembre 2014 ;
- 12 décembre 2014 ;
- 12 mars 2015.

2.2. Stagiaires :

La sous-commission s'est intéressée à l'engagement des stagiaires à la Ville de Pully ainsi qu'à la politique de formation que la ville de Pully met en place.



Stagiaires à l'administration pulliénane

TYPE DE STAGIAIRES	NOMBRE AU 31.10.2014	LIEUX DE STAGE	REMUNERATION PREVUE	BUT DU STAGE	POLITIQUE DE FORMATION
PRE-STAGIAIRE HES	3	Domaines Protection civile Travaux et SI	CHF 2'750.00	Une année de stage obligatoire avant d'entrer dans les hautes écoles type HES Tourisme Sierre/HEG/EESP	Leur apprendre les bases du travail administratif
STAGIAIRE HEG (Yverdon/Neuchâtel)	6	Finances (2) RH (2) DJAS (2)	1 ^{re} année CHF 4'750.00 2 ^e année CHF 5'100.00 3 ^e année CHF 5'300.00 4 ^e année CHF 5'500.00	Travail en emploi. Stagiaire à 50% ou à 60% maximum	Pas de politique de formation. Considérés comme des employés "normaux" mais ont droit à un jour de congé supplémentaire par session d'examens. Leurs jours de travail sont adaptés en fonction des demandes de l'école (les jours de cours changent suivant les années). Le contrat est lié à la poursuite des études. Si elles sont interrompues, le contrat s'arrête dans les trois mois.
STAGIAIRE POST MASTER	2	Urbanisme (2 x 1) Bureau du paysage (2 x 1) DTSI (2 x 1)	CHF 2'000.00 (CHF 3'000.00 dès 2015)	Première expérience après l'Uni, stage de six mois maximum. Réservé à des étudiants ayant obtenu leur Master en urbanisme, Génie civil, ou leur Bachelor HES à Lullier ou équivalents	Le stagiaire est affecté à un projet particulier qui lui permettra de valoriser une première expérience sur son CV.
STAGIAIRE COMMUNICATION	1	Communication	CHF 3'000.00	Première expérience après les études, stage de six mois maximum. Réservé à des étudiants ayant obtenu un Bachelor en communication.	Le stagiaire participe aux différents projets de communication et peut ainsi mettre à profit ce qu'il a appris à l'Ecole.
STAGIAIRE INFORMATIQUE	1	BIP	Selon barème de l'Ecole	Six mois de stage obligatoire durant la troisième année d'études.	Possibilité pour le stagiaire de découvrir le monde du travail
STAGIAIRE MPC	2	Finances Musée puis Finances	CHF 2'000.00	Une année après les trois ans de gymnase	Système en train de changer Ancien système : dans un seul service. Nouveau système : intégré au tournus des apprentis, cours de branche comme les apprentis. Dans les deux cas : suivi par le gymnase
STAGIAIRE DECOUVERTE/ REINSERTION/ OBLIGATOIRE	5	Secteur administratif Vignes Parcs et promenades Collèges Musées	Non rémunéré. Dans certains cas, rémunération entre CHF 500.00 et 2'500.00 maximum selon la politique de l'organisme de placement	De trois jours à quelques mois	Stages organisés à la demande des écoles, en vue d'un apprentissage, stages obligatoires de deux semaines en deuxième année de gymnase, stages demandés par les organismes de réinsertion (ORIPH, CEFIL, AI, etc.), stages demandés par les Universités (principalement dans les Musées).

2.3. Succession

Suite à la réouverture en 2014 de la succession de Madame Margret Kainer, la Ville de Pully risque-t-elle de devoir rembourser sa part de succession ?

Le 11 mai 2005 le conseil communal de la ville de Pully devait se prononcer sur le préavis "N° 8-2005 " Succession Margret Kainer". Le préavis amendé est accepté à l'unanimité.

Madame Margret Kainer est décédée sans enfants le 10 août 1968 en France à Neuilly-sur-Seine. Celle-ci était officiellement domiciliée à Pully. Aucun testament n'a été rédigé. Toutefois, elle a laissé en outre un portefeuille de titres et différents comptes bancaires. Après trois appelsaux héritiers par la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud entre 1969 et 2000. Deux héritiers potentiels ont été répertoriés, un en Ecosse mais cela n'a rien donné et un deuxième en Australie, mais la personne était décédé quelques années plus tôt.

En 2002, la justice n'ayant pas trouvé d'héritier légal, la succession revient à l'état de Vaud et à la ville de Pully. Après une longue bataille juridique le reliquat de la succession de Madame Margret Kainer 17,5 millions et réparti de la manière suivante : 5 millions sont versés à la Fondation Norbert Stiftung sise à Coire (GR), à l'Etat de Vaud et à la ville de Pully qui se partage le solde à savoir environ 6,3 millions chacun.

Neuf ans plus tard, le Canadien James Palmer de Toronto (Canada), président de MondexCorp, remet tout en question. Selon lui, le dossier comporterait des ombres d'ombre et suite à des études généalogiques approfondies il retrouve une dizaine héritiers éventuels à travers le monde d'où la procédure ouverte contre la Fondation Norbert Stiftung, le canton de Vaud et la ville de Pully.

La procédure en cours a pour but de faire confirmer la qualité des nouveaux éventuels héritiers et de leur faire restituer les biens de la succession de Madame Margret Kainer.

La procédure ouverte risque d'être longue vu la complexité du dossier! Les frais d'avocats sont répartis conjointement entre le Canton de Vaud et la ville de Pully.

2.4. Respect de la loi sur le travail : (RH)

La sous-commission a souhaité connaître quelles démarches étaient mises en place pour la mise en conformité du local du personnel du cimetière (sanitaires séparées Hommes - Femmes).

Il nous a été précisé que Mme Fabienne Cosmas, chargée de sécurité de la Ville, est étroitement associée à la Direction de l'urbanisme en charge de mener les travaux prévus dans les locaux du cimetière. Le montant de CHF 14'000.00 porté au budget 2015 est prévu pour des études et travaux préliminaires. Les travaux nécessaires à l'assainissement complet des locaux seront effectués ultérieurement (le délai de réalisation n'est pas encore arrêté) et des montants supplémentaires seront nécessaires (probablement au travers d'un préavis au Conseil communal).

2.5. Service de la communication

La commission a pu se persuader qu'en regard du budget alloué de CHF 337'300.-, le coût des prestations du service de la communication semble a priori raisonnable. Elle s'est toutefois interrogée sur le rapport entre le coût effectif du « produit fini », (annonces, journaux, etc.) soit 22,5 du budget alloué et d'autre part le coût des salaires et émoluments de mandataires extérieurs (graphistes par exemple) soit 77,5 %. Interrogé à ce sujet, Monsieur le Syndic nie la validité de cette comparaison car, dit-il, salaires et émoluments ne peuvent être dissociés du coût du seul « produit fini ». La commission n'en est pas totalement convaincue et s'autorise un certain doute quant au degré d'efficacité du service de la communication mais n'en tire pas de conclusions. La question pourra être reprise en 2015. Une augmentation du budget pourrait d'ailleurs modifier favorablement le rapport d'efficacité.

La commission regrette de ne pas avoir pu disposer d'emblée d'un plan de communication complet et concret présentant objectifs fixés, messages et informations à diffuser, publics visés, médias envisagés, événements, voire aussi priorités ou encore répartition du budget entre les différents médias. Ces informations ont toutefois été explicitées en partie à travers les réponses faites aux questions de la commission. Celle-ci a pu se persuader qu'il existe effectivement une vision d'ensemble du domaine de la communication. Elle se plaît à penser que ses questions n'ont pas été inutiles puisque dans le préavis 03-2015 du 28.01.15 figure un tableau présentant l'essentiel du plan de communication.

La commission tient à relever la volonté évidente de la Municipalité d'informer et de communiquer largement et qu'elle s'est dotée pour cela des moyens nécessaires et d'un personnel compétent. La commission n'a pas à évaluer le choix du contenu de l'information diffusée mais exprime tout-de-même une appréciation très favorable. De fait, les responsables du domaine de la communication se sont efforcés de rendre accessibles au public toutes les informations significatives et utiles.

La commission déplore en revanche que l'on ne se soucie pas beaucoup de mesurer l'efficacité et l'impact réel de la communication. Les publics visés sont-ils touchés et satisfaits du fond et de la forme de l'information disponible ? Dans quelle mesure leurs attentes sont-elles satisfaites ? Comment améliorer la communication ? On ne peut pas se baser sur les seules appréciations exprimées spontanément par quelques utilisateurs, non représentatifs de l'ensemble. Il paraît indispensable que l'on se soucie désormais d'évaluer l'impact de la communication et le bien-fondé du contenu de l'information. Il s'agit d'éviter un « arrosage » forcément peu rentable et de permettre une meilleure maîtrise de la nature et du flux de la communication et donc d'améliorer encore son efficacité et son efficacité.

Le nombre de personnes affectées à ce service nous semble correspondre aux besoins actuels.

2.6. Informatique

La sous-commission a entamé le traitement d'un sujet qui a nécessité de gros investissements ces dernières années. Elle l'a fait du côté de la gestion des risques et de la continuité de l'activité en cas de problème majeur.

L'approche risques repose sur deux piliers : les pannes de moyenne importance et les sinistres graves.

Depuis l'incendie du Prieuré, la Ville s'est dotée de deux data centers tout en définissant un niveau de tolérance aux pannes et aux risques potentiels. Il faut relever que la Ville gère près de 250 terminaux.

La Ville a défini les principes suivants :

- Conclusion de contrats avec deux fournisseurs différents d'accès internet afin d'éviter une coupure en cas de défaillance de l'un des deux vu les interconnexions entre les sites tout en développant son réseau de fibre optique (amélioration de la qualité des connexions) ;
- Mise en place de contrats de maintenance afin de bénéficier d'un soutien rapide de la part de ses partenaires en cas de pannes ;
- Stockage d'une partie de l'ancien matériel informatique afin d'avoir du matériel de remplacement en cas de pannes ;
- Intégration de la charte informatique au règlement du personnel ;
- Installation d'onduleurs afin d'éviter les coupures d'électricité et de permettre un arrêt correct de l'infrastructure en maximum 30 minutes. En cas de besoin, la Ville peut faire appel aux génératrices de la Protection civile ;
- Création d'un comité de crise en fonction des événements majeurs ;
- Appel à des prestataires externes selon les problématiques, mais avec comme principe un transfert de connaissances vers la Ville ;
- Définition d'un plan de reprise des activités entre 1 et 3 jours ;
- Sauvegarde différentielles de toutes les machines chaque nuit ;
- Définition d'un schéma directeur de l'informatique ;
- Tests de l'infrastructure et des sauvegardes une fois par an dont les résultats sont communiqués au Syndic.

Pour terminer, il est à relever que l'année 2014 aura non seulement vu la migration du système d'exploitation Windows XP vers Windows 7, projet important et consommateur de ressources, mais également l'évolution de plusieurs applications telles que le serveur de messagerie, le site internet, etc. tout en assurant les tâches quotidiennes.

La sous-commission fera état dans son prochain rapport des résultats des tests et des mesures prises suites aux éléments constatés, si besoin. A ce titre, la sous-commission a relevé le fait qu'il est serait préférable d'avoir un comité de gestion de crise constitué de représentants de la Municipalité et de personnes dont les compétences techniques sont indispensables en cas de crise. Au contraire d'un comité se constituant de lui même à chaque événement.

2.7. Suivi des vœux 2013

La sous-commission a pris note des réponses aux vœux figurant dans le document « Réponse de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion pour l'exercice 2013 », daté du 12 juin 2014.

2.8. Préavis terminés en 2014

- Préavis N°01-14 - Renouvellement du système de sauvegardes - Crédit demandé CHF 170'000.00
- Préavis N°08-14 - Acceptation d'un legs
Le leg a été encaissé
- Préavis N°09-14 - Parking du Pré de la Tour - Restructuration des crédits/obligations hypothécaires
- Préavis N°10-14 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 1ère série - Crédit demandé CHF 189'700.00
- Préavis N°17-14 - Mise à jour du règlement du personnel communal et nouvelle échelle des salaires

Pully, le 18 mars 2015

Pour la sous-commission,
Mmes Valérie Anglard, Annie Mumenthaler,
MM. Jean-Marc Chevallaz, Daniel Bolens, Michel Godart

3. Domaines, gérances et sports (DDGS)

La sous-commission était composée de Mme Lena Lio, MM. Jean Dutruit, François Khosrov.

3.1. Introduction

La composition de la Sous-commission s'est modifiée en automne 2014, avec l'arrivée de M. François Khosrov (UP), suite au départ de M. Frank Ducret (UP).

Durant l'année 2014-2015, la Sous-commission « Domaines, gérances et sport » a abordé les questions du port, des logements, du centre sportif et du stand de tir.

La Sous-commission s'est réunie les 15 et 22 janvier 2015 et le 11 mars 2015.

Elle a rencontré la Direction des domaines, gérances et sport (DDGS) le 15 janvier 2015. De l'entretien avec la DDGS et de l'étude des divers documents remis à la Sous-commission, il résulte les observations suivantes.

3.2. Port de Pully

Au cours de la séance du 15 janvier 2015 dans les locaux de la DDGS, nous avons pris connaissance des éléments suivants, concernant le nombre de places attribuées :

Places à l'eau	194
Places visiteurs	12
Places au large	37
Places à terre	50
Place Optimiste	27
Total des places attribuées	320
<hr/>	
Nombre de réorganisations de places en 2014	15
Nombre d'attribution de places en 2014	3
Nombre de places en cours d'attribution à ce jour	4

Une amélioration a été apportée au dépôt des Optimistes : la mise en place d'une construction métallique pour l'entreposage facilite grandement les entrées et les sorties. Les estacades vieillissantes devraient faire l'objet d'une attention particulière afin de prévenir tout désagrément.

Les plans d'eau devraient être éclairés la nuit afin de prévenir les déprédations.

Lors de notre passage sur place, nous avons constaté que les places d'hivernage au quai Amédée-Millquet ont été modifiées de manière à faciliter le cheminement des promeneurs.

3.3. Logements de la commune

3.4. *Logements sociaux*

La DDGS explique que la commune n'a plus de logements subventionnés, au sens strict, mais qu'elle dispose en revanche de logements sociaux, destinés aux personnes à revenu modeste. Il s'agit essentiellement des immeubles des Plateires et du Liaudoz. Ces deux immeubles ont été cédés à la Ville de Pully sous la condition de leur conserver un caractère social, ce qui a permis d'éviter la taxation cantonale de la mutation.

Sur l'ensemble des immeubles, les changements de locataires se sont limités à trois logements sur cent, ce qui correspond à la moyenne cantonale. Il faut noter qu'en cas de décès, un héritier qui accepte la succession peut reprendre le bail aux mêmes conditions. Dans ce cas, aucun changement n'est possible au niveau du loyer, d'où le fait que des loyers peuvent rester indéfiniment bas. Seule une sous-location non annoncée est illégale. En particulier le transfert du logement des parents vivants à leurs enfants est assimilable à une sous-location. Cette problématique est la même pour la commune de Pully que pour n'importe quel propriétaire.

En 2014, un seul cas de contrôle d'abus a été opéré ; il s'est révélé au final qu'il ne s'agissait pas d'un abus. Par ailleurs, pour les logements sociaux, lorsque le revenu dépasse la norme d'attribution d'un logement social, juridiquement il n'est en principe pas possible de résilier le bail pour ce seul motif. Aucune clause ajoutée dans le bail ne peut empêcher l'application du droit fédéral impératif. En outre, cela poserait le problème du relogement des personnes.

Dans ce contexte juridique et de pénurie généralisée de logements, il est d'ailleurs envisagé.

3.5. Cimetière

Seule la petite capite du cimetière est gérée par la DDGS. Suite à un contrôle effectué il y a deux ans, sur plusieurs sites de la commune, le Service du travail a préconisé des mesures de mise en conformité. Les 80% de ces mesures sont aujourd'hui réalisées, en particulier sur le site de l'av. Guillemin qui abrite les Parcs et promenades. Le site du cimetière est le dernier qui doit encore être mis en conformité avec la Loi sur le travail : un projet prévoit la création de vestiaires Hommes / Femmes séparés et d'une cuisine.

3.6. Centre sportif de la Rochettaz

3.6.1. Restaurant du Tennis club

Jusqu'à présent le restaurant était ouvert au public, mais complètement conforme aux normes en termes de patentes. En outre, un contrôle du Service sanitaire a mis en évidence des problèmes d'hygiène, puis le gérant est parti et le restaurant a été fermé. Quelqu'un a ensuite repris l'activité, à nouveau arrêtée à la fin de la saison 2014. Finalement, quelqu'un a été trouvé pour rouvrir la buvette à l'été 2015.

Le souhait du Tennis Club n'est pas de relancer un restaurant, mais seulement d'avoir une buvette améliorée, pour pouvoir accueillir un traiteur lors de l'organisation d'événements, mais pas de restaurant professionnel ouvert à l'année, qui nécessiterait le respect de normes plus contraignantes.

Dans le cadre du budget qui sera demandé au travers d'un préavis, il est prévu de raser complètement les baraquements existants, qui sont en bout de course. Le projet est d'ores et déjà ficelé et attend la détermination du Tennis Club. Le préavis est également en voie de finalisation.

3.7. Stands de tir

Après les aménagements décidés par la Commune, seul le stand de tir à 25 mètres va subsister.

La réfection du stand à 50 mètres requiert des investissements importants qui ne sont pas à l'ordre du jour actuellement

En ce qui concerne le stand à 300 mètres, il est définitivement mis fin à son utilisation.

3.8. Préavis clos en 2014

PREAVIS NO 01-2010 – Stand de Volson - Assainissement de la butte de tir à 200 mètres et devenir du bâtiment, fermé par la communication no 15-2014.

3.9. Préavis ouverts

- **PREAVIS N° 16-2009** – Développement des structures de la petite enfance 2^e étape.
- **PREAVIS N° 11-2012** – Préavis d'intention sur la politique du logement 2012-2019.
- **PREAVIS N° 16-2012** – Entretien du patrimoine construit, étape 2.
- **PREAVIS N° 02-2014** – Renouvellements et acquisition de véhicules pour les années de 2014 à 2016
- **PREAVIS N° 25-2014** – Achat parcelle no 11 - ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully.

3.10. Remerciements

La Sous-commission remercie Madame Lydia Mamejan, Conseillère municipale, ainsi que tout le personnel de la DDGS pour leur accueil et leur disponibilité, pour l'organisation de l'entretien accordé, et pour la rapidité de réaction de la DDGS aux propositions émises par la Sous-commission.

Pully, le 17 mars 2015

Mme Lena Lio, MM. Jean Dutruit, François Khosrov

4. Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

La sous-commission était composée MM. Mathias Fernandez, Pierre-William Loup, Gérard Mieli.

La sous-commission s'est réunie les 8 décembre 2014 et 26 janvier 2015 dans les bureaux de la DJAS. Elle a été reçue par M. Daniel Margot, Conseiller municipal et M. Alain Delaloye Chef de service.

Nous devons remercier ces personnes pour leur disponibilité et la mise à disposition des toutes les informations demandée par la sous-commission.

4.1. Les pôles de compétence et de responsabilité de la DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérane des prestations qui impliquent une compétence de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance ainsi que des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse. Son activité s'est également étoffée autour de la gestion des accueillantes en milieu familial (mamans de jour).

4.2. Méthodologie de l'analyse de la Commission de gestion

La Commission de gestion, réunie en sous-commission, s'est penchée premièrement et de façon sommaire sur la gestion générale de la DJAS et, en conclusion, n'a relevé aucun manque ou déficience dans les opérations de ce département. Elle a également noté que l'ambiance générale est bonne.

La sous-commission s'est ensuite penchée sur les trois importants chantiers entrepris ou poursuivis par la DJAS à savoir la mise en place du projet 'Quartier solidaire Pully-Nord', du remplacement de la directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse et l'analyse des besoins socioculturels de Pully.

4.3. Réponse au vœu exprimé par la sous-commission en 2013

En 2013, notre sous-commission avait remarqué que les différentes phases de facturation de services étaient lourdes et souvent redondantes. Nous avons émis le vœu de voir l'implantation d'un système informatique permettant la saisie unique de ce data et la mise en place d'une interface entre les services de la DJAS et ceux des finances de la Commune.

Le système de gestion de la facturation CSE-KIBE a été retenu et a été implanté à la DJAS. Ce système donne une vision intégrale du système de facturation et permet une intégration presque totalement automatique des informations dans le système de la commune.

Les derniers tests ont été complétés et les premières factures devraient être produites dès le début de 2015.

4.4. Projet 'Quartiers solidaires Pully-Nord'

Le projet 'Quartiers solidaires Pully Nord' a été lancé en 2013. Pour mémoire, la portée du projet a été déterminée par la Municipalité et définie dans un document 'Accord de collaboration pour le développement d'un projet communautaire «Quartiers Solidaires » à Pully-Nord' du 16 décembre 2013. Ce document détaille les objectifs et les destinataires de ce projet.

Le projet communautaire à Pully-nord a pour objectifs de :

- faciliter l'identification des attentes et des besoins du public senior du quartier en collaboration avec l'ensemble des usagers et des intervenants ;
- faciliter la création d'activités construites par les habitants ;
- faciliter, par cet ensemble d'actions, l'approbation de comportements solidaires, par et pour les usagers, renforçant de ce fait leur autonomie ;
- accompagner la construction d'une association de développement communautaire à Pully-nord (ou le développement d'associations déjà existantes) à travers des groupes de réflexion locaux composés d'habitants et de la validation par des assemblées de quartier ;
- faciliter la construction d'accords bilatéraux autonomes entre les partenaires et l'association en émergence (lors de la phase d'autonomisation), en garantissant un maximum de complémentarité avec le présent accord (Méthodologie « Quartiers Solidaires », Pro Senectute Vaud, 3^{ème} édition 2012) ;
- aider les habitants à trouver un ou des lieux de proximité visible, neutre et polyvalent, qui puisse devenir le(s) « Centre(s) » où chacun trouverait sa place au gré de ses affinités, soit en étant actif dans sa gestion et sa mise en place, soit en participant aux activités ;
- promouvoir l'émergence de solidarités de proximité pouvant contribuer au bien-être de tous les habitants du quartier en favorisant la transversalité, les échanges et les soutiens intergénérationnels et interculturels ;
- faciliter les différents moyens de communication dans le quartier et avec l'extérieur (par exemple au moyen d'un journal local) ;
- faciliter l'émergence d'une communauté locale.

Le projet communautaire s'adresse en particulier:

- aux habitants seniors du quartier, de toutes cultures et religions ;
- à toute personne se sentant concernée par son quartier et qui veut avoir le sentiment de bien y vivre.

Le fonctionnement de ce projet est basé sur des groupes spécifiques. Le groupe 'ressources' est composé des représentants des parties signataires de l'accord et de partenaires qui devront confirmer leur participation et pourront coopter son élargissement à d'autres institutions. Le groupe 'stratégique' est composé de représentants des dicastères communaux concernés et du responsable de l'unité Travail social

communautaire de Pro Senectute Vaud. Finalement, le groupe 'habitants' formé des bénéficiaires des services offerts.

La sous-commission s'est penchée sur l'évolution de ce projet entre sa première année et sa deuxième année de vie, soit jusqu'au 30 novembre 2014.

A ce jour, l'organisation du 'Quartier solidaire Pully-Nord' couvre les activités suivantes :

Groupes assurant la structure et la coordination du projet :

Rencontres groupe habitants	Ces rencontres visent à favoriser le travail en commun des habitants et des partenaires
Groupe ressources	Les partenaires du projet s'y retrouvent pour le coordonner
Forums	Journées durant lesquelles tous les 55 ans et plus de Pully Nord sont invité à venir orienter le projet
Accueils café	Moment de rencontre où les habitants peuvent échanger librement autour d'un thé ou d'un café.
Echo du Riolet	Comité de rédaction œuvrant à la réalisation et à la diffusion d'une feuille d'information sur le QS
Rencontres coordination	Rencontres ayant pour but de : <ul style="list-style-type: none"> - Faire un bilan régulier des activités - Faire des choix stratégiques pour l'Echo du Riolet - Prendre des décisions structurelles - Etre un lieu d'interactions avec les partenaires et amis du QS

Groupes d'actions et activités:

Fête de la cour	Moment de partage autour d'un repas canadien avec des animations pour les enfants.
English conversation group	Groupe réunissant des personnes souhaitant améliorer ou entretenir leur niveau d'anglais.
Partage culinaire	Moment de partages culinaires où quelques habitants cuisinent ensemble, s'échangent des recettes et partagent ensuite le repas avec d'autres intéressés
Groupe promenades	Groupe réunissant des personnes souhaitant faire de courtes ballades à Pully Nord
Excursions / Visites	Organisation de sorties ponctuelles de 5-20 participants
Cours de stretching	Cour donné par une habitante, monitrice diplômée.
Causeries	Présentations réalisées par des habitants du quartier sur un voyage, une expérience de vie, ou autre sujet intéressant
Atelier de relaxation	Session de deux mois d'apprentissage de la relaxation - visualisation

Partage de Lecture	Rencontres mensuelles « Un livre...plusieurs regards ».
Bibliothèque communautaire	Bibliothèque à disposition des intéressés à l'échange de livres.
Pétanque	Moments d'initiation et de jeux de pétanque.
Groupe InterG	Groupe de réflexion et d'action pour la création de liens intergénérationnels dans le quartier.
Chaîne de Lecture	Groupe d'échange de livres.
Fête d'Haloween	Soirée festive organisée en collaboration avec l'AIPNR, autour d'une distribution de soupe à la courge et de sucreries pour les enfants.

A ce jour, le total des activités se monte à 21 activités et groupes couvrant 199 événements et réunions.

En ce qui concerne les degrés de participations on peut découler la statistique suivante :

Nombre de personnes âgées qui participent à des activités communautaires	250 personnes (augmentation de 25% par rapport à la première année)
Nombre de personnes s'engageant en faveur de personnes âgées au sein d'une structure organisée : personnes responsables d'activités communautaires (groupe habitants, coordination, ...)	30 personnes (augmentation de 20% par rapport à la première année)
Nombre d'organisations travaillant dans le domaine de la vieillesse qui ont accès à des informations spécifiques concernant les personnes âgées (membres du groupe ressources).	13 organisations (+1 par rapport à la première année)

Cet achèvement a nécessité environ 1'900 heures d'activités de la part des membres du groupe 'ressources' et entraîné un coût d'environ CHF 10'000.00.

A ce stade, l'organisation 'Quartier solidaire Pully-Nord' est totalement opérationnelle.

La sous-commission s'est penchée sur le coût, pour la Commune, d'un tel projet et est arrivé au chiffre de CHF 80'000.00 annuellement. A ce jour, ces sommes ont été payées, par contrat, directement à Pro Senectute. A ce montant, il faut cependant ajouter d'autres coûts tels que la mise à disposition de locaux et de services tels que l'envoi de tout-ménages.

Au cours de l'année 2014, la DJAS a débuté un travail d'analyse afin de déterminer si la demande de dupliquer la structure 'Quartier solidaire Pully Nord' aux quartiers du centre et de Pully-Sud était nécessaire et réalisable. Les conclusions de cette analyse seront rendues dans le courant de 2015.

4.5. Remplacement de la directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Mme Lambert

Dans son précédent rapport, la sous-commission avait soulevé le problème potentiel du remplacement de la directrice de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Mme Lambert. Selon les informations offertes par la DJAS, ce remplacement, prévu pour fin mars 2015, devrait se faire sans heurts et en collaboration avec la Fondation.

Le programme de remplacement mis en place par la DJAS consistait à :

- établir le cahier des charges de la fonction
- établir une liste de candidats potentiels
- retenir, de cette liste, les candidats adéquats
- procéder à l'interview des candidats sélectionnés
- soumettre la personne choisie à une évaluation de ses capacités par un institut de recrutement spécialisé
- de planifier la date d'entrée en fonction de la nouvelle directrice et de faciliter le transfert de compétences

Il est prévu une période de transition durant laquelle l'ancienne et la nouvelle directrice travailleront de concert. Il est également prévu de pouvoir faire appel, si le besoin devait s'en ressentir, durant une courte période et de façon ponctuelle, aux services de Mme Lambert.

Il est également important de noter que l'arrivée d'une nouvelle directrice ne nécessitera pas le besoin de restructurer les services de la Fondation ni ne devrait en augmenter les coûts de fonctionnement.

4.6. Analyse des besoins socio-culturels de Pully

Pour mémoire, il est rappelé que notre Conseil avait débattu sur la motion de Mme la Conseillère Monique Bolognini et de M. le Conseiller Serge Rinsoz (transformée en postulat) lors de notre séance du 16 novembre 2011. Ce postulat (<http://www.pully.ch/media/85813/motion-rinsoz.pdf>), demandant la mise en place d'une étude visant à créer un Centre d'animation socio-culturel à Pully, a été renvoyé à la Municipalité par 44 voix pour, 40 contre et 3 abstentions.

La DJAS a, au cours de l'année 2014, mis en place ce projet en coopération avec la HES-SO (Haute école spécialisée - Suisse orientale) spécialisée, entre autres, dans le service social, l'éducation sociale et les animations socio-culturelles.

Au cours de l'été 2014, un groupe d'étudiants de cette HES, sous la supervision des cadres de l'école, a conduit auprès de la population de Pully, une étude préliminaire sur la perception des besoins socioculturels par les résidents.

Sur la base de cette première étude, la décision a été prise de renforcer ce projet en lui imposant un cadre précis. La réalisation de ce projet a été confiée à Mme Laure Bovard,

spécialisée en animations socio-culturelles et complétant ses études à la HES de Sierre. Mme Bovard a été engagée par contrat en tant que stagiaire pour une durée de six mois. Ce contrat prendra fin en février 2015. Les activités de la stagiaire sont encadrées par un praticien formateur engagé à cet effet.

Le cadre de cette étude a été déterminé par la DJAS et devait reprendre les conclusions du postulat Bolognini et Rinsoz qui demandait une étude sur les besoins socio-culturels de Pully. Afin d'obtenir une vue générale de ces besoins, les actions suivantes ont été mises en place :

- des séances de réflexion organisées pour la population dans le cadre de forums ;
- l'analyse des activités de la population ;
- des entretiens avec les parties prenantes spécifiques touchant aux activités socio-culturelles de Pully (Police, Direction des écoles, partis politiques, Espace Jeunes etc.) ;
- des entretiens avec les responsables des activités culturelles (Musées, City Pully, bibliothèques etc.) ;
- des questions posées à la population dans le cadre d'autres activités pullièrannes (par exemple raclette des Kiwanis) ;
- l'analyse des activités du nouveau 'Quartier solidaire Pully Nord'.

Afin de faire une synthèse précise des réponses données par des groupes et des personnes aussi disparates, il a été nécessaire de mettre en place une méthodologie qui déterminait un cadre (et des questions) identiques. En d'autres termes, un fil rouge a été suivi pour chaque entretien. Le résultat de cette étude devra donc offrir des conclusions homogènes. Il a également important de noter que des conclusions sur la gestion ou la qualité des activités déjà existantes sortaient totalement du cadre de cette étude.

Pully, le 15 avril 2015

Pour la sous-commission,
MM. Mathias Fernandez, Pierre-William Loup, Gérard Mieli

5. Travaux et Services Industriels (DTSI)

La sous-commission était composée de MM. Jean-Marie Marlétaz, Steve Marion et Richard Golay.

La sous-commission a été reçue à deux reprises à la Damataire, pour examiner la gestion du dicastère des travaux et des services industriels. Ces réunions ont été tenues en présence de Monsieur Marc Zolliker, Municipal et de Monsieur Thierry Lassueur, chef de service.

Durant ces entretiens, les sujets suivants ont été traités :

Mardi 9 décembre 2014 de 08h00 à 12h00

- 1) Déchetterie de la Perraudettaz
- 2) Suivi de l'introduction de la taxe sur les déchets
- 3) Examen des fonds de régulation de la DTSI
- 4) Pully Cité de l'énergie
- 5) Sources de Montpreveyres
- 6) Réseau d'eau potable

Mardi 16 décembre 2014 de 08h00 à 12h00

- 7) Visite de la chaufferie du collège des Alpes
- 8) Collaboration des quatre services techniques de Pully, Paudex, Belmont et Lausanne
- 9) STEP
- 10) Préavis fermés
- 11) Préavis ouverts
- 12) Bus à haut niveau de service (BHNS)
- 13) Conclusions

En préambule, Monsieur Marc Zolliker nous informe qu'à ce jour il n'y a pas eu de changement dans le personnel entre 2013 et 2014.

Le nombre de collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) de la DTSI s'élève à 53,7 unités.

5.1. Déchetterie de la Perraudettaz

Le trafic le plus important se situe entre 10h30 et 12h30, la DTSI constate aussi une hausse de la fréquentation depuis l'introduction de la taxe aux sacs.

Les chiffres sont les suivants :

- 2012 : 20'838 passages
- 2013 : 42'426 passages
- 2014 : 40'251 passages

Statistique de collecte des déchets à la déchetterie de la Perraudettaz (Lausanne)

Années	Quantité totale	Total des prestations à la charge de Pully	Passages totaux	Passage Pully	Coût par passage (Pully)
2012	570'696 kg	161'275.75 CHF	20'838	14'879	10.84 CHF
2013	828'826 kg	217'431.45 CHF	42'496	29'104	7.47 CHF
2014	905'400 kg	255'557.80 CHF	40'251	27'303	9,36 CHF

Pour 2014 cette déchetterie a traité les déchets de 98.6 % des utilisateurs pullliérans pour 97.1 % des coûts.

La tendance observée est que les gens viennent plus souvent avec de petites quantités de déchets qui peuvent tout autant être collectés dans les écopoints des quartiers. La Municipalité souhaite communiquer afin que les gens utilisent plus les écopoints ce qui libérerait la déchetterie.

Pour rappel, la déchetterie de la Perraudettaz est exploitée et gérée par le service de l'assainissement de la ville de Lausanne. Les frais financiers, les frais fixes d'exploitation et les prestations du personnel lausannois sont contre-facturés aux communes de Paudex et de Pully, sur la base d'une convention signée en 2010 et entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010.

La DTSI est consciente de la sous capacité ponctuelle du site de la Perraudettaz qui est victime de son succès, elle étudie et recherche activement des solutions alternatives pour diminuer le volume des déchets et le nombre de passages jour à la déchetterie de la Perraudettaz.

La Commune de Savigny vient d'inaugurer une nouvelle déchetterie à la Claie-aux-Moines au lieu-dit les Gavardes. Les Pullliérans qui résident sur les hauts de notre Commune ont reçu la carte de légitimation de la déchetterie de Savigny et ainsi ont accès à cette déchetterie de proximité.

Statistique de collecte des déchets à la déchetterie des Gavardes (Savigny)

Années	Quantité totale	Total des prestations à la charge de Pully	Passages totaux	Passages Pully	Coût par passage (Pully)
2014	790'000 kg	7'557.75 CHF	24'185	385	19,64 CHF

Pour 2014, cette déchetterie a traité les déchets de 1.4 % des utilisateurs pulliérans pour 2.9 % des coûts.

Une des possibilités pour diminuer la fréquentation de la déchetterie de la Perraudettaz serait de permettre à d'autres habitants de Pully de déposer leurs déchets à Savigny.

Les frais financiers, les frais fixes d'exploitation et les prestations du personnel de Savigny sont répartis au prorata du nombre de passages enregistrés pour chaque commune, selon la convention qui a été signée en août 2013.

5.2. Suivi de l'introduction de la taxe sur les déchets

Depuis l'introduction de la taxe, on observe l'évolution des données suivantes (voir tableau ci-dessous transmis par la Municipalité) :

- Diminution d'environ 40% du poids des ordures ménagères pour 2014 par rapport à 2012
- Augmentation très importante du total des déchets recyclables (verres, papiers, déchets végétaux, pet et aluminium) : de 11,4 % entre 2013 et 2012 et de plus de 19,6 % entre 2014 et 2012. C'est le recyclage du papier qui a le plus augmenté.

Le Conseiller municipal Marc Zolliker souligne que la population pulliérane effectue le tri d'une façon exemplaire.

Comparaison des volumes collectés en 2012 et 2014.

	Moyenne mensuelle		Différence	
	2012	2014	Poids	%
Ordures ménagères (OM)	328'442 Kg	204'229 Kg	-124'213 Kg	- 37.8 %
Verre	55'877 Kg	56'933 Kg	1'056 Kg	+ 1.9 %
Papier	93'748 Kg	115'268 Kg	21'520 Kg	+ 23.0 %
Déchets végétaux	101'168 Kg	126'418 Kg	25'250 Kg	+ 25.0 %
P E T	4'122 Kg	4'828 Kg	706 Kg	+ 17.1 %
Aluminium	1'348 Kg	3'021 Kg	1'673 Kg	+ 124 %
Total	584'706 Kg	510'695 Kg	-74'011 Kg	- 12.7 %
Total recyclables	256'264 Kg	306'466 Kg	50'202 Kg	+ 19.6 %
Total déchets OPEO	579'236 Kg	502'846 Kg	-76'390 Kg	- 13.2 %

Tableau 2 : Influence de la taxe au sac sur les quantités de déchets collectés (chiffres basés sur les huit premiers mois de l'année).

La Commission communale de recours en matière d'impôts communaux (art. 54 de règlement du CC) a déjugé la Municipalité en acceptant les recours contre la taxe de base, calculée en fonction des m³ ECA des immeubles et facturée uniquement aux propriétaires. La Municipalité a décidé de recourir contre cette décision auprès de la Cour de droit administratif et public.

5.3. Examen des fonds de régulation de la DTSI

Ces fonds ont pour but de permettre d'absorber les écarts ou les fluctuations annuelles des charges par rapport aux dépenses qui sont budgétées de manière linéaire (voir pour de plus amples explications le document "Analyse et commentaires des comptes annuels" sous la rubrique 928 financement spéciaux et fonds de réserve).

Fonds d'égalisation des résultats	Fonds 9280.432.00 éclairage public	Fonds 9280.460.00 épuration	Fonds 9280.800.01 électricité	Fonds 9280.800.02 eau potable	Fonds 9280.800.03 déchets
Solde du fonds (Comptes 2013)	166'594	1'372'688	6'831'366	771'127	625'323
Attribution (+) / Prélèvement (-) 2014	71'332	262'050	534'715	- 48'441	- 56'341
Solde du fonds (Comptes 2014)	237'926	1'634'737	7'366'082	722'685	568'983

Résultats 2014	432 éclairages publics	460 canalisations épuration	82 électricité	46 réseaux d'eau potable	45 ordures ménagères et déchets
Charges	469'363	3'045'112	6'516'044	3'306'168	2'267'922
Recettes	540'695	3'307'161	7'050'759	3'257'726	2'211'581

Ratio charges / fonds 2014	197 %	186 %	88 %	457 %	399 %
Ratio attrib. / fonds 2014	30 %	16 %	7 %	- 7 %	- 10 %

Commentaires

Fonds d'égalisation des résultats épuration : 9280.460.00 - Réseau d'égouts - canalisations - épuration

En procédant à des comparaisons intercommunales, la sous-commission a constaté que les taxes d'épuration sont très importantes.

Ces taxes sont élevées afin d'assumer jusqu'à l'horizon 2020 les coûts des études et du renouvellement de notre station d'épuration intercommunale. Au-delà de cette échéance percevoir des taxes aussi élevées ne se justifiera plus.

Fonds d'égalisation des résultats du réseau d'eau potable : 9280.800.02

A l'inverse du fonds précédent, ce fonds diminue chaque année, en conséquence la taxe qui l'alimente va devoir être revue à la hausse au vu des investissements nécessaires qui sont planifiés à l'horizon 2020 pour environ 5 millions de CHF.

Fonds d'égalisation des résultats déchets : 9280.800.03 - Ordures ménagères et déchets

Le stock de sac poubelles chez les privés (8'000 ménages), entreprises et commerces vendant les sacs taxés représente une valeur de 330'000 CHF environ, encaissés en 2013, année de l'introduction de la taxe.

Fonds d'égalisation des résultats électricité : 9280.800.01 - Service électrique

Ce fond ne joue plus vraiment un rôle de tampon budgétaire mais de réserve car le solde de ce fond est pratiquement égal au montant annuel du budget. Les taxes perçues pour alimenter ce fond devraient en principe être revues.

En 2018 au moment où l'ouverture complète des marchés de l'électricité est prévue, le fond va devoir évoluer et être redéfini.

5.4. Cité de l'énergie

5.4.1. Rappel

Le label Cité de l'énergie a été créé en Suisse au cours des années 1990 dans le prolongement des accords environnementaux de Kyoto. Les premières villes labellisées l'ont été en 1995-1996.

Aujourd'hui environ 250 communes et villes suisses sont labellisées. Elles représentent la moitié de la population de notre pays.

L'intérêt de ce label est qu'il permet de mettre en place un programme de politique énergétique efficace basé sur une vision et une planification à long terme et des objectifs clairement définis.

Avec l'énergie, le label intègre également les aspects environnementaux et les transports.

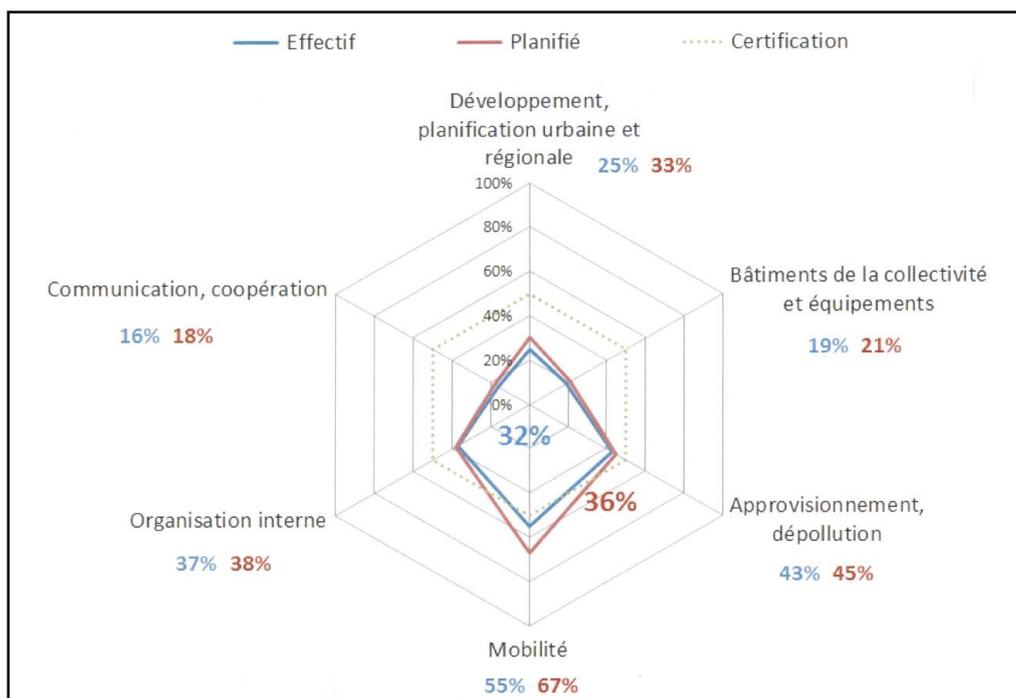
Le label n'est pas seulement une marque, mais un processus global conduisant les communes qui s'y engagent vers une politique durable en matière d'environnement, de transport et d'énergie, à travers diverses étapes menant à l'octroi du label.

5.4.2. Où en est Pully ?

Au cours des années précédentes, les démarches nécessaires pour obtenir ce label à moyen terme (sur une dizaine d'années), ne faisait pas partie des priorités de notre commune. Suite au dépôt d'un postulat par Monsieur Richard Golay, le conseil a accepté par 2/3 des votants de réaliser les démarches nécessaires pour que Pully soit, à moyen terme, labellisée Cité de l'énergie.

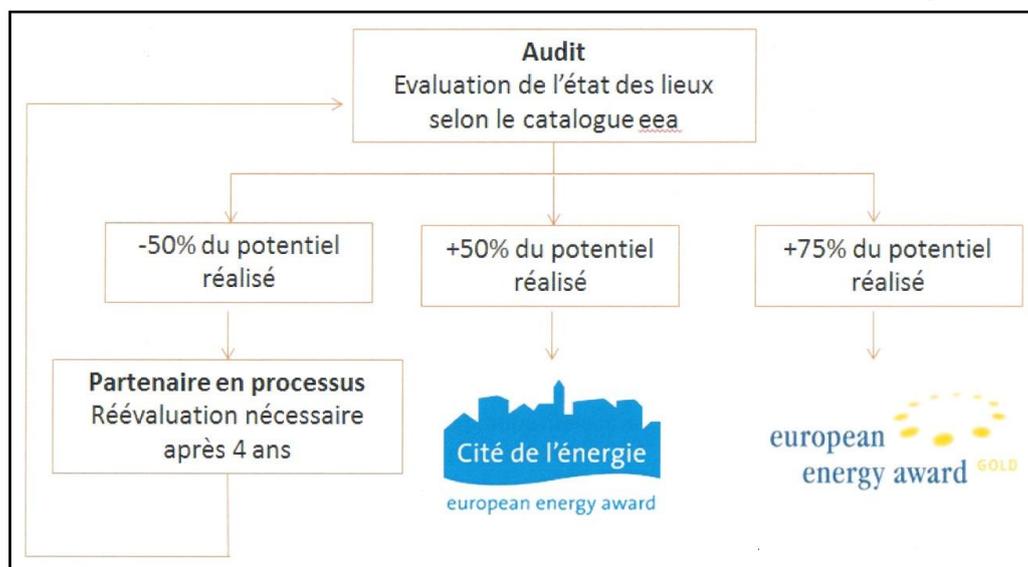
La Municipalité a donc entamé la première démarche qui consiste à dresser un état des lieux dans les six différents domaines qui doivent être considérés pour la certification.

Le résultat de cette analyse est représenté dans la figure ci-dessous :



La figure montre qu'à ce jour notre commune est loin d'atteindre la labellisation qui demande que l'efficacité énergétique de notre commune atteigne le 50 % en moyenne dans les 6 domaines considérés.

Le déroulement en vue de la labellisation suit le schéma présenté dans la figure suivante.



Au cours du premier semestre 2015, la DTSI présentera au conseil communal le Concept énergétique communal.

5.5. Sources de Montpreveyres (Préavis 7-2006)

Dans notre dernier rapport, nous avons explicité clairement les problèmes qui sont liés à la réalisation de ce préavis. Ils se caractérisent par une exploitation déficitaire des ressources hydriques pulliérans.

A ce jour nous constatons que ce dossier est au point mort.

Certes, une esquisse de solution partielle est ébauchée par le groupe de travail qui s'est mis en place depuis plus d'un an pour trouver une solution acceptable. Ce groupe, suivi par le Canton, est composé de représentants de Lausanne, de Pully, de Montpreveyres et de l'Association Intercommunal des Eaux du Jorat (AIEJ).

L'AIEJ est dans l'impossibilité matérielle de nous délivrer un débit annuel qui correspond à la production actuelle de nos sources. La solution envisagée consisterait à construire une canalisation de liaison qui nous permettrait d'alimenter, avec le débit excédentaire de nos sources, le réservoir lausannois de la Montagne du Château. Ceci permettrait à la Commune de Lausanne de restituer une partie de ces débits dans le réseau pulliéran.

La DTSI n'a pas pu mettre toute l'énergie qu'elle aurait souhaitée dans ce dossier. Par contre suite aux constats successifs des mancos de l'AIEJ dans la restitution annuelle des volumes d'eau utilisés elle a organisé et participé à plus d'une vingtaine de séances techniques et/ou de négociations entre l'automne 2011 et fin 2014.

Les discussions sont complexes car elles impliquent un nombre élevé de partenaires. L'AIEJ elle-même compte en son sein de nombreux membres, et rencontre de nombreux défis sur plusieurs fronts.

La valorisation de notre patrimoine sourcier ne s'est pas réalisée conformément à la planification définie dans le préavis 7/2006. Suite aux constats des mancos successifs de l'AIEJ dans la restitution annuelle des volumes d'eau utilisés, la DTSI a cherché des solutions. C'est pourquoi la poursuite du programme, adopté en 2006 par le Conseil communal, a été reporté année après année.

Pour l'instant, les objectifs suivants du préavis n'ont pas ou n'ont que très partiellement été suivis :

- améliorer l'exploitation et la gestion des ressources existantes;
- développer de nouvelles ressources en eau souterraine, notamment en profondeur;
- augmenter la sécurité relative à la qualité des eaux;
- réduire l'emprise des zones de protection et les indemnités annuelles;
- garder un contrôle, modeste certes mais certain, sur notre approvisionnement en eau, élément essentiel dans le futur.

Le préavis mentionnait en particulier ce qui suit :

"L'ensemble des investigations proposées peut être exécuté dans un délai de l'ordre d'une année et comprend la vérification par forage des nouvelles ressources, c'est-à-dire la mesure réelle en «tête» d'ouvrages de prospection des débits potentiels exploitables et la qualité physico-chimique et microbiologique des eaux qui pourront être ultérieurement captées de manière définitive. Compte tenu de la nature exploratoire des travaux prévus, ils ne nécessitent pas de mise à l'enquête et par conséquent aucune contrainte de délais."

S'agissant du volet « développement des sources » du préavis 7/ 2006, la DTSI désire régler d'abord la question du transit des eaux avant d'envisager leur valorisation par l'accroissement de leur productivité.

5.6. Réseau d'eau potable

Suite à la modification de la loi vaudoise sur la distribution de l'eau en 2013, Pully, par la DTSI, a consacré un volume important de ressources humaines afin de définir au mieux le nouveau règlement pullièran de distribution d'eau potable.

Les contraintes techniques et structurelles auxquelles il conviendra de faire face d'ici 2020 provoqueront vraisemblablement une hausse du tarif de l'eau de boisson.

La commune de Pully est en train de définir avec les conseils des consultants d'une entreprise spécialisée, son plan directeur de la distribution de l'eau.

5.7. Visite du Collège des Alpes

(Tiré du site internet de la Commune :)

Les forêts pullièranes sont réparties sur 131 hectares dont 103 en propriété communale, ce qui représente le 22% de la surface de la Commune. Le 90% des forêts communales se situe en zone de protection, soit en bordure des cours d'eau et routes, soit en zone de glissement de terrain.

Les forêts de Pully se composent d'environ 56% de feuillus (hêtre, frêne, érable, chêne, etc.) et 44% de résineux (épicéa, sapin, mélèze, etc.).

Les 103 hectares en propriété communale permettent une production annuelle de 900 m³ de bois. Une partie de la production est vendue aux scieries et l'autre est utilisée au sein de la Ville. Le bois de moins bonne qualité est déchiqueté pour chauffer le Collège des Alpes ainsi qu'un groupe d'habitations de 33 appartements.

La visite de la Centrale de chauffage à plaquettes de bois s'est déroulée le 16 décembre 2014 en présence d'une petite délégation de l'Administration communale. Une présentation de cette réalisation par le Délégué à l'énergie Stève Bonjour a été donnée. Il a été souligné les avantages de ce type de chauffage, à savoir entre autres la valorisation d'une ressource locale et renouvelable et la création d'emplois non-délocalisables. L'ensemble des

collaborateurs ont répondu de manière très satisfaisante à nos questions. Nous souhaitons les remercier pour leur participation appréciée.

Au cours de cette visite, nous avons pu apprécier le très bon état de l'installation mise en service en 2002. Celle-ci est composée entre autres d'une chaudière à plaquettes de bois d'une puissance de 360 kW (kilowatts) avec un silo de stockage d'un volume de 135 m³. La consommation annuelle en plaquette est d'environ 550 m³ par an. Environ 100 m³ de plaquettes sont livrées environ toutes les 3 semaines.

Elles proviennent de notre hangar sis au Chemin du Stand où le bois est déchiqueté et entreposé pour subir un séchage naturel. Le volume utile du hangar est d'environ 1000 m³ de plaquettes. A noter que la chaudière à bois est éteinte en été vu la très faible demande en chaleur pour préparer l'eau chaude sanitaire ; une chaudière à mazout prend le relais à cette époque de l'année.

Un membre de notre sous-commission spécialisé dans le domaine a jugé la réalisation de l'installation particulièrement bien faite. Suite au renforcement ces dernières années des normes sur la protection de l'air, l'adjonction d'un filtre à particule devra être réalisée ces prochaines années. Au vu de l'espace à disposition dans la Centrale de chauffage, cette modification ne devrait pas poser problème.

5.8. Collaboration des services techniques de Pully, Paudex, Belmont et de Lausanne

A l'origine des collaborations informelles avaient été établies qui ont nécessités par la suite d'être formalisées au niveau politique. Une convention de collaboration a été signée entre les diverses municipalités et elle a fait l'objet d'un communiqué de presse en Mars 2014.

Exemples de synergie :

- a) Chantier de Pierraz-Portay l'appel d'offre a été effectué par Pully et la réalisation par Lausanne ;
- b) La modernisation du système informatique de gestion des réseaux (système d'information géographique) a été réalisée en partenariat avec les 3 communes de Pully, Lausanne et Belmont.

Dans beaucoup de domaines, la convention de collaboration entre les différents services techniques de Pully, Belmont, Paudex et Lausanne facilite et renforce les collaborations.

5.9. STEP

Après avoir reçu les explications sur les travaux réalisés en 2014, la sous-commission constate que la situation est identique à celle de l'année passée (voir notre rapport de l'année précédente) hormis pour le chiffrage final et complet des coûts (document interne) qui a été communiqué par Lausanne.

Ces résultats devraient être communiqués courant 2015 au Conseil communal et une décision politique devrait être prise dans les 2 prochaines années entre 2015 et 2016.

5.10. Préavis fermés

- Préavis 14-2002, TL - réseau EST (...), crédit demandé: CHF 1'170'000. – ;
- Préavis 4-2008, Collège Arnold Reymond - Chemin du Fau-blanc - chemin du Montillier -Avenue des Alpes ;
- Préavis 13-2009, Av. de Belmont, pl. de Chantemerle, ch. du Grillon, de Miremont, des Marguerites, de Beau-Soleil et av. des Peupliers. Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée, création de trottoirs et réaménagement de l'espace public, crédit demandé CHF 4'135'000. – ;
- Préavis 16-2011, MAREP ;
- Préavis 10-2012, Renouvellement et acquisition de véhicules de voirie et d'un véhicule pour le Service de défense incendie et secours (SDIS).

5.11. Préavis ouverts

- Préavis 24-2002, préavis d'intention sur l'avenir des services industriels (réorganisation de la direction), crédit demandé CHF 454'000.-.

Ce préavis devrait être fermé en 2015.

- Préavis 7-2006, Avenir des sources communales de Pully, crédit demandé CHF 1'156'685.-.

Voir le point 5 de ce rapport.

- Préavis N° 20 - 2007, Ouverture du marché de l'électricité (...)

Ce préavis devrait être bouclé en 2015 voir en 2016.

- Préavis 5-2010, Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures), crédit demandé CHF 2'795'000.-.

Ce préavis est en cours et devrait être clôturé en 2016

- Préavis 5-2011, Avenue des Cerisiers et des Deux-Ponts, crédit demandé, CHF 4'933'000.-.

Le bouclage sera effectué courant 2015

- Préavis 1-2012, Ponts CFF Tirage, Prieuré, Château-sec, crédit demandé CHF 2'936'000.-.

Le bouclage sera effectué courant 2015 (en attente des subventions ECA).

- Préavis 6-2012, Chemin du Grillon Sud - Renouvellement des conduites industrielles - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Le préavis sera bouclé en 2015 (en attente des subventions ECA).

- Préavis 12-2012, Réaménagement des écopoints, renouvellement des conteneurs,

acquisition de conteneurs de surface pour la collecte du verre et communication sur le thème des déchets.

Il y a encore quelques mesures de réajustement à prendre. Le préavis sera bouclé probablement en 2015.

- Préavis 13-2012, Gestion des déchets : nouveau règlement communal, nouveau système de taxation et contrepartie financière.

Le préavis sera probablement bouclé en 2015 suite aux recours.

- Préavis 1-2013, Renouvellement extraordinaire de compteurs électriques - Crédit demandé CHF 285'000.-.

1'500 compteurs étaient défectueux sur un nombre total de 11'000 compteurs. Ce préavis sera bouclé en 2015 (en attente d'une facture de la Romande énergie).

- Préavis 07-2013, Ch. De Palin - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et renouvellement du réseau d'électricité - Crédit demandé CHF 754'000.-.

Les travaux sont terminés. Le bouclage sera effectué en 2015.

- Préavis 14-2013, Ch. de Montillier - Travaux d'urgence occasionnés par une fuite d'eau potable crédit demandé CHF 520'000.-.

Ce préavis sera bouclé en 2015.

- Préavis 15-2013, Av. de l'Avenir et ch. de Miremont Sud - Aménagements routiers - renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, crédit demandé CHF 1'170'000.-.

Ce préavis sera fermé en 2015 (en attente des subventions ECA).

- Préavis 19-2013, réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho, crédit demandé CHF 359'500.-.

Ce préavis sera fermé en 2015 (en attente d'une facture).

- Préavis 20-2013, Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013 - 2016, crédit demandé CHF 900'000.-.

Ce préavis sera bouclé (2016-2017).

- Préavis 2/2014 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2014 à 2016, crédit demandé CHF 950'000.-.

Ce préavis devrait être bouclé en 2017.

- Préavis N° 07 - 2014, Rue du Midi - Rue du Centre, Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - réfection de la chaussée, Crédit demandé CHF 1'630'000.-.

Fin des travaux prévus en 2015 et bouclage du préavis en 2017.

- Préavis N° 13 - 2014, Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'avenue des Peupliers, Crédit demandé CHF 183'000.-.

La Commune est toujours en attente de l'accord du propriétaire.

- Préavis N° 18 - 2014, STEP station d'épuration intercommunale de Pully Vidange et

réhabilitations des digesteurs. Crédit demandé CHF 405'000.-.

Le bouclage de ce préavis est prévu en 2015.

- Préavis N° 24 - 2014, Avenue de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somaïs, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney, Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux, Crédit demandé CHF 7'341'930.-.

Une mise à l'enquête est en cours. Si des oppositions devaient se manifester, ce préavis sera vraisemblablement bouclé en 2017.

5.12. Bus à haut niveau de service (BHNS)

La sous-commission a abordé de manière générale le sujet des bus à haut niveau de service (BHNS : 200 personnes assises par bus avec une fréquence de 10 minutes).

Ce type de transport public fonctionne bien en site propre avec des interfaces modales rationnelles et optimisées avec tous les autres modes de transport.

Ce sujet sera repris de manière plus détaillée dans les prochaines années.

5.13. Conclusions

La sous-commission tient à remercier pour sa disponibilité la direction de la DTSI, Monsieur Marc Zolliker, Conseiller municipal et Monsieur Thierry Lassueur, chef de service qui nous ont permis de faire notre travail de commissaires dans des conditions adéquates.

Nous avons obtenu toutes les réponses souhaitées à nos questions, dans un esprit de clarté et de transparence.

Pully, le 28 avril 2015

Pour la sous-commission DTSI,
MM. Richard Golay, Steve Marion, Jean-Marie Marlétaz

6. Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP)

Membres : Mmes Valérie Bory Beaud, Katuska Stekel et MM. Michel Aguet et Dimitri Simos.

La sous-commission de gestion DUESP a travaillé en étroite collaboration avec le Conseiller municipal Martial Lambert, Monsieur Philippe Daucourt, chef de service, Messieurs F. Beyeler et J-M.Maradan, adjoints au chef de service de l'urbanisme ainsi que Monsieur Vincent Chardonens.

La sous-commission tient ici à remercier tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité, leur engagement et leurs réponses.

La sous-commission DUESP s'est réunie à 5 reprises, les 6.10.2014, 3.12.2014, 25.2.2015, 12.3.2015 et 18.3.2015.

Durant l'hiver 2014-2015, la sous-commission de gestion pour le dicastère de l'Urbanisme, Environnement et Sécurité Publique (DUESP) a choisi de traiter les thèmes suivants pour 2014 :

- Permis de construire et dérogations
- Procédures de recours
- Préavis bouclés
- Préavis en cours
- Visite du chantier de la gare de Pully (Préavis 02-2013)

6.1. Permis de construire et dérogations

En 2014, 144 dossiers de constructions ont été déposés, 49 ont été mis à l'enquête et 78 permis de construire ont été délivrés par la Municipalité (84 en 2013 et 82 en 2012). On constate donc une stabilité dans ces chiffres, même si la DUE ressent que les promoteurs ont tendance actuellement à limiter les surfaces par appartement, qui avaient « explosé » ces dernières années.

En 2014, la masse financière des constructions est de 61 Mio fr (90 Mio fr en 2013 et 96 Mio fr en 2012).

Dérogations aux permis de construire en 2014 :

- 9 dérogations ont été sollicitées
- 6 ont été accordées
- 3 ont été refusées.

6.2. Procédures de recours 2014

Quatre nouveaux recours contre des décisions municipales relevant de la police des constructions sont venus s'ajouter aux 10 recours encore ouverts des années précédentes.

Au cours de l'année, 5 causes ont été jugées par la Cour administrative du Tribunal fédéral de droit administratif et public (CDAP), dont 4 ont été rejetées, 1 a été admise et 1 recours a été retiré.

Au 1^{er} janvier 2015, 8 causes restent en attente d'un verdict

1. Résumé des causes pendantes (8) en attente d'un jugement de la CDAP

Il est à noter que plusieurs recours concernent la zone villa.

- 1.1. Refus d'un permis de démolir une villa patrimoniale protégée inscrite au recensement architectural en note *3*.
- 1.2. Délivrance d'un permis de construire relatif à la transformation et la rénovation de deux bâtiments d'habitation.
- 1.3. Décision du Service des communes et du logement contestée par le propriétaire, relative à la délivrance d'un permis de construire pour la transformation et la rénovation de deux bâtiments d'habitation (conditions d'octroi de l'autorisation spéciale requise par la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation (LDTR).
- 1.4. Délivrance d'un permis de construire relatif à la construction d'un bâtiment d'habitation abritant 8 logements avec garage souterrain annexe pour 35 véhicules.
- 1.5. Délivrance d'un permis de construire relatif à la construction, après démolition d'une maison familiale, d'un bâtiment d'habitation de 5 logements avec garage souterrain annexe de 9 places.
- 1.6. Ordre d'exécution de travaux de mise en conformité au permis de construire concernant une villa de 3 logements en PPE.
- 1.7. Délivrance d'un permis de construire complémentaire relatif à :
 - des modifications apportées à la construction d'une villa de 2 logements avec garages enterrés annexes (régularisation de situation) ;
 - la construction d'un mur de soutènement et création d'une clôture en limite de propriété ouest de ladite villa.
- 1.8. Décision de classement rendu par le Service immobilier, patrimoine et logistique (SIPAL) d'une villa patrimoniale protégée, inscrite au recensement architectural en note *3*.

2. Résumé des causes rejetées par la CDAP (4)

- 2.1. Le permis de construire relatif à la construction d'un bâtiment administratif avec garage souterrain pour 32 véhicules et 8 places de parc extérieures a été confirmé.

Dans son arrêt (AC.2013.0303), la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ci-après CDAP) n'a pas retenu les arguments de la recourante visant à obtenir un second accès distinct dans le périmètre du plan partiel d'affectation dans lequel se situe cette construction projetée. Cette revendication relève de la procédure de planification et non pas celle relative au permis de construire. De plus, la réalisation du projet ne privera en aucune manière ses droits, puisqu'elle ne subit aucun dommage et qu'un accès à sa parcelle lui est garanti par le projet querellé.

- 2.2. Le permis de construire relatif à la transformation et la surélévation d'une villa familiale avec construction d'un garage souterrain annexe pour 3 véhicules, le déplacement d'une piscine extérieure, l'installation d'une pompe à chaleur avec

sondes géothermiques et des panneaux solaires en toiture, ainsi qu'à l'abattage de 2 arbres, a été confirmé.

Dans son arrêt (AC.2013.0327), la CDAP n'a pas retenu les arguments des recourants et a confirmé l'appréciation de la Municipalité, notamment l'autorisation d'abattre 2 arbres protégés moyennant une plantation compensatoire équivalente. Quant à la surélévation de la villa, le nouveau volume respecte les distances aux limites et n'aggravent pas l'atteinte à la réglementation en vigueur (art. 80 LATC).

- 2.3. Le permis de construire relatif à la construction d'un bâtiment d'habitation de 8 logements en PPE avec garage souterrain annexe pour 17 véhicules et 3 places de parc couvertes a été confirmé par le Tribunal fédéral (ci-après TF).

Dans son arrêt (1C_754/2013/BMH), le TF a confirmé l'arrêt précédent de la CDAP (AC.2012.0298) rejetant les conclusions du recourant visant à annuler le permis de construire. Si le recourant peut certes regretter l'évolution urbanistique de son quartier, cela ne constitue pas un intérêt privé suffisant pour s'opposer à la réalisation de plusieurs logements en ville de Pully. Quant aux critiques dirigées contre le caractère luxueux du bâtiment prévu, elles ne remettent pas en cause l'intérêt public à densifier l'habitat dans les centres urbains.

- 2.4. Travaux non conformes au permis de construire (construction d'une villa de 3 logements avec garage souterrain annexe pour 7 véhicules et 1 place de parc extérieure).

Dans son arrêt (AC.2013.0491), la CDAP a confirmé l'ordre de suspension des travaux non conforme relatif à la conception des jardins d'hiver et ordonné au recourant de donner suite aux injonctions de la Municipalité pour mettre en conformité lesdits jardins d'hiver.

3. Cause retirée (résumé)

Travaux non conforme au permis de construire imposant un accès en toiture dans le cadre de la surélévation de la toiture d'un bâtiment d'habitation avec création d'un logement dans les combles.

À la suite d'un accord passé entre la Municipalité et la propriétaire, une solution alternative ayant été trouvée, la propriétaire a retiré son recours.

4. Cause admise (résumé)

Révocation d'un permis de construire relatif à la construction d'une piscine extérieure à cause de l'absence de signature valable de la PPE.

Le permis de construire délivré étant entaché d'une irrégularité initiale, la question de la révocation était légitime. Le DUESP avait fait stopper les travaux de la piscine. À relever que si l'assemblage des plans litigieux a probablement été faite dans les bureaux du géomètre, un faux dans les titres n'a jamais pu être prouvé.

Toutefois, dans son arrêt (AC.2014.0101) la CDAP a considéré, tout bien pesé, qu'il n'y pas un intérêt public prépondérant justifiant la révocation du permis. Dans le cadre de la pesée des intérêts à effectuer pour décider de l'éventuelle révocation du permis, la balance a penché en faveur du maintien de l'autorisation de construire. Il s'agit d'une question de proportionnalité vis-à-vis, notamment, des frais engagé par la recourante, étant entendu que la piscine en tant que telle n'était pas contestée par la PPE, mais seulement son implantation définitive modifiée, apparemment, à l'insu de l'administrateur.

La CDAP a aussi confirmé que la Municipalité n'avait pas à vérifier si la signature initiale de l'administrateur avait été donnée en accord avec les décisions de la PPE et si cette dernière, en prenant sa décision, avait respecté les règles procédurales internes de celle-ci.

6.3. Préavis bouclés en 2014

Les préavis bouclés en 2014 sont les suivants :

Préavis N°23-2005 - Etudes d'aménagement du Vallon de la Paudèze

Préavis N°05-2013 - Entretien des aménagements paysagers.

Crédit demandé CHF 547'000.00

Dépense CHF 450'304.45

Economie CHF 96'695.55

Boucllement du crédit d'investissement le 16 novembre 2014.

6.4. Préavis en cours en 2014

Les préavis en cours en 2014 sont les suivants :

Préavis N°5-2010 - Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures).

Préavis N°11-2014 - Demande de crédit pour l'élaboration du plan de quartier « Vallon de la Paudèze ».

Préavis N°9-2009 - Crédit d'études pour les projets PPA « Ramuz-Tirage », PPA « Tirage-Gare », réaménagement de la place de la Gare

Préavis N°16-2012 - Entretien du patrimoine construit, étape 2.

Crédit demandé CHF 2'046'000.00

En cours : chantier du Collège Principal en 2015.

Préavis N°02-2013 - Secteur gare

Requalification des espaces publics et accès aux quais, phase 1 des travaux.

Crédit demandé CHF 4'295'000.00

En cours : chantier pour une année environ.

Préavis N°20-2014 - Collège de l'Annexe Ouest

Réfection et mise en conformité de la Cage d'escalier et de ses installations sanitaires, remplacement de l'ascenseur.

Crédit demandé CHF 1'840'000.00

Chantier en 2015.

Préavis N° 22-2014 - Création d'un Hôtel de Ville

Assainissement et extension de la Villa romaine.

Requalification des espaces publics.

Elaboration d'un plan de quartier

Organisation d'un concours de projet d'architecture

Crédit demandé CHF 830'000.00

En cours : plan de quartier en 2015, concours de projet d'architecture en 2016.

6.5. Visite du chantier de la Gare de Pully (Préavis no 02-2013)

6.5.1. Introduction

La sous-commission de gestion chargée de l'urbanisme a effectué une visite du chantier de la gare de Pully le 12 mars 2015 afin d'évaluer l'avancée des travaux relatifs au Préavis 02-2013 pour la requalification espaces publics et accès aux quais. La visite a été faite en présence de Messieurs Martial Lambert, Conseiller municipal, Philippe Daucourt, chef de service, Frédéric Beyeler et Jean-Michel Maradan, adjoints au chef de service, Christophe Jayet, chargé de la direction des travaux. En préambule il est important de noter que ce projet a été avancé de 5 à 6 ans pour profiter de la contribution des CFF, il n'a donc pas été possible d'anticiper la suite des travaux de l'amélioration du centre ville.

6.5.2. Visite du 12.03.2015

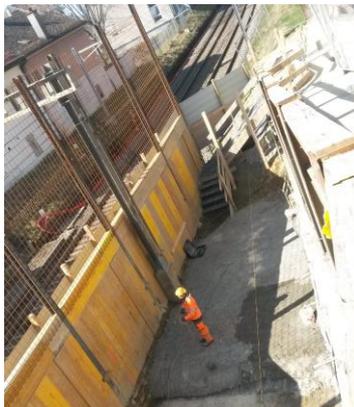
Le calendrier des travaux prévoyait un début des travaux en octobre 2014 et une réception de l'ouvrage en novembre 2015.

Malgré de nombreux travaux spéciaux, principalement des travaux de soutènement des infrastructures existantes (quais, pont du tirage, talus de bordant le chemin du coteau, etc.) les travaux respectent le planning intentionnel fixé par les services de l'urbanisme. Les frais pour assurer la sécurité sont financés en grande partie par la contribution financière des CFF. Les nombreux travaux de nuit nécessaires à la mise en place des parois de sécurité ont pu être effectués en coordination avec la réalisation des parois antibruit sur la ligne du Simplon. Ils nécessitaient l'arrêt de la circulation durant la nuit. Une attention toute particulière a été portée tout au long du projet et jusqu'à aujourd'hui à la sécurité des voyageurs, des riverains et des ouvriers. Les commissaires souhaitent par ces quelques lignes saluer ces efforts.

Le chantier, par sa complexité, a nécessité de nombreuses installations de chantier sur de nombreux sites, occasionnant des gênes à la circulation piétonne, principalement. À ce titre l'Av. du Tirage a été fermée à la circulation piétonne. Bien que les élèves de l'Arnold Raymond et du Principal aient finalement respecté cet interdit, avec l'aide de la police et d'un important travail de sensibilisation, de nombreuses personnes ont continué à remonter en sens inverse de la circulation l'Av. du Tirage. Les commissaires ont d'ailleurs pu le constater par eux-mêmes à de multiples reprises durant la visite. Il est en effet très difficile d'imposer ce genre de restriction au voisinage.

L'accès au PMR reste une tare de l'état actuel puisque le seul accès au quai nord nécessite d'emprunter l'ascenseur privé du parking du Pré de la tour. En dehors de sa vétusté et de l'hygiène des lieux qui est douteuse, il reste que si l'ascenseur est en maintenance durant les travaux, une personne à mobilité réduite n'a aucun moyen de se rendre sur le quai nord. Cependant, cette situation sera grandement améliorée avec la création d'un ascenseur reliant la Place Neuve aux quais.

Cette visite s'est terminée par la passerelle de Verdaine, qui ne sera pas refaite dans le cadre de ce chantier. Une décision que l'on peut regretter.



Pully, le 2 avril 2015

Mmes Valérie Bory-Beaud, Katuska Stekel Diviani, MM. Michel Aguet,